



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} du mois de Juillet à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 24 juin 2021.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, P. Meylan, S. Mercet

MM les Conseillers : Nicolas Laks, Nathalie Laks, A. Saint-Pierre, S. Pérou, A. Blanc, G. Vilmint, C. Roy, V. Roy, S. Manganelli, S. Casabianca, J. Personnaz, R. Cusin, C. Arhuero, S. Baud

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : M. Aragon donné à P. Meylan

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi,

Le secrétariat a été assuré par : S. Pérou

Nombre de membres

En exercice :	22
Présents :	20
Votants	21
Dont pouvoirs	01

N° 2021-50

DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délibération du Conseil municipal du 27 mai 2020

Par délibération n°2020-25 en date du 27 mai 2020, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- Décision 2021-28 du 8 juin 2021 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B 349, B 350, B 351, B 352, B 2378 sises 50, Rue de la Chapelle, 316A Grand Rue Le Grand Châble, à Beaumont 74160.
- Décision 2021-29 du 8 juin 2021 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B 2448, B 2450, B 2451 sises impasse du lavoir, à Beaumont 74160.
- Décision 2021-30 du 8 juin 2021 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée, B 2241 sise 521 Grand Rue, à Beaumont 74160.
- Décision 2021-31 du 8 juin 2021 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B 1740, B 1743, sises 185, Allée des colchiques à Beaumont 74160.

2021-50

- Décision 2021-32 du 9 juin 2021 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1936, B1876, B1877, B1883, B1884, B1886, B1887, B1890, B1895, B1899, B1900, B1912, B1916, B1917, B1957, sises 185, Allée des colchiques, à Beaumont 74160.
- Décision 2021-33 du 9 juin 2021 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles B 1687, B 1736, B 1689, B 1692, B 1686, sises 85, Allée des colchiques, à Beaumont 74160.
- Décision 2021-34 du 24 juin 2021 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles B 2238, B 2460, sises 535, Allée des Allobroges, à Beaumont 74160.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de ces décisions.

Le maire,

Marc GENOUD

Certifié exécutoire.
A Beaumont, le
Le maire,

